

Bulletin d'information de la CTrip, n° 4, 8 juillet 2008

Table des matières

Suisse / UE : Paquet ficelé pour la libre-circulation	2
La Suisse reste ferme sur la règle des huit jours	4
Il faut stopper les fossoyeurs de la démocratie directe !	5
Libre circulation : Blocher écouté	6
« Personne n'envoie sa meilleure vache chez le boucher »	7
La Présidence française doit agir sur l'Europe sociale	9
« Il n'y a pas de dumping salarial »	10
Pas de dumping salarial dans l'horlogerie	11
Unis contre la logique de dumping	12
Le comité central propose de renoncer au référendum	13
Les délégués UDC disent non au référendum	14
L'UDC renonce à un faux-semblant de référendum	15
Référendum sur la Libre circulation des personnes	16

Suisse / UE : Paquet ficelé pour la libre-circulation

vendredi, 20. juin 2008

L'UDC annonce le référendum, l'USS attend des garanties.

Paquet groupé ou pas? Telle était la question sur laquelle ont butté pendant trois semaines les chambres fédérales. Il aura fallu une conférence de conciliation pour que le Conseil national finisse par suivre le Conseil des Etats et ficelle un paquetage sur la reconduction de la libre-circulation des travailleurs et leur extension à la Roumanie et à la Bulgarie. Comme prévu, l'UDC a tout de suite annoncé qu'elle lancerait un référendum. Si celui-ci aboutit, le peuple pourrait se prononcer sur la question dès mai 2009.

Le souverain prendra-t-il le risque de «bazer» ce volet des bilatérales, alors qu'un refus pourrait entraîner la chute de tous les autres accords bilatéraux? Si la récolte de signatures ne doit pas poser trop de problèmes pour le parti blochérien - d'autant plus que le parti pourra jouer le couplet du seul contre tous (avec un front qui ira du PSS à economiesuisse), il en va d'une tout autre paire de manches pour un triomphe dans les urnes. La libre-circulation des ressortissants des deux nouveaux Etats-membres aura, par exemple, ses garde-fous. Elle sera soumise à une période transitoire, qui permettra de limiter durant sept ans les autorisations de séjour en cas d'afflux massif. Toutes ces inconnues déroutent au plus haut point Blocher. Le Zurichois vient de déclarer qu'il serait prêt à laisser à d'autres (Lega, Démocrates suisses) le soin de récolter des signatures pour mieux «boycoter» le scrutin.

Revendications syndicales

Du côté des syndicats, l'assemblée des délégués de l'USS, réunie le 16 juin, a décidé de ne pas lancer de référendum, tout en réservant sa prise de position pour le vote. La centrale syndicale s'estime satisfaite des mesures d'accompagnement ainsi que de la reconduction de la CCT dans la construction et de l'augmentation de plus de 50% du nombre des contrôles effectués auprès des employeurs suisses. Mais elle attend plus. L'USS réclame encore la mise en place d'une Convention collective dans le travail temporaire (actuellement en discussion). Elle demande aussi que soit maintenu le délai de 8 jours que doivent respecter les employeurs de l'UE pour annoncer leur main-d'œuvre. Elle veut aussi le maintien de critères d'adjudication stricts dans la loi sur les marchés publics. Le conseiller fédéral Hans-Rudolf Merz voulant intégrer le principe «bolkesteinien» (du nom de l'ancien commissaire européen au marché intérieur) de la primauté des règles de provenance pour les entreprises qui travailleraient sur le marché suisse. Pour éviter des salariés payés moins de 20 francs de l'heure, l'USS refuse ce changement et demande la mise en place de salaires minimaux par branche. «De manière générale, les salaires mensuels versés en Suisse doivent être d'au moins 3'500 francs», explique ainsi la centrale. Une revendication qui rejoint celle d'A Gauche toute!, qui a lancé des initiatives dans plusieurs cantons pour que soit instauré un salaire minimum.

Les conditions du PdT

Pour l'heure, le PST/POP n'a pas encore pris position sur le dossier, mais, au vu des campagnes précédentes, il ne devrait pas s'associer à un référendum. A Genève, Jean-Luc Ardite, président du PdT, unique section qui s'était associée en 2005 à un référendum contre l'extension, explique que le parti ne s'est pas encore fait une opinion: «On est pour la libre-circulation. A condition qu'il y ait des mesures d'accompagnement et une surveillance réelle du marché du travail». Tel est le cas? Le parti a quelques semaines pour en décider.

Joël Depommier

GE: Pas de sous-enchère salariale

A Genève, le syndicat SIT s'est toujours positionné en faveur de la libre-circulation et réitérera son engagement en 2009. Cette semaine, il s'est fendu d'une enquête sur les salaires genevois, à la lumière de la libre-circulation. Confiée à Jose Ramirez, un économiste de la Haute école de gestion, l'étude conclut que celle-ci ne conduirait pas à la sous-enchère fiscale. Dans les secteurs où l'on trouve le plus de personnel frontalier - hôtellerie-restauration/banque -, les rémunérations auraient ainsi augmenté. Tout n'est pourtant pas rose, puisque, dans le même temps, l'enquête constate que les disparités salariales entre catégories auraient tendance à s'accroître. Au bas de l'échelle: la main d'œuvre féminine étrangère. D'où la volonté du SIT, comme l'a indiqué Séverin Guelpa, de défendre des salaires minimaux, de même que de renforcer la protection contre le licenciement. A concrétiser le plus rapidement possible.

JDr

La Suisse reste ferme sur la règle des huit jours

LIBRE CIRCULATION. Malgré les critiques de l'UE, Berne priorise les mesures d'accompagnement.

D.S.Miéville
Jeudi 26 juin 2008

La Suisse tient à la règle des huit jours, délai préalable dans lequel doivent être annoncés les travailleurs européens détachés. Edouard Gnesa, directeur de l'Office fédéral des migrations (ODM), l'a réaffirmé mercredi à Bruxelles lors de la septième réunion du comité mixte Suisse-UE sur la libre circulation des personnes.

On sait que la Commission européenne estime cette règle incompatible avec l'accord et que l'Autriche et l'Allemagne se sont plaintes de ce délai d'attente. Mais, en Suisse, les syndicats sont tout particulièrement attachés à son maintien, dans la mesure où cette règle facilite considérablement les contrôles.

Discussions en perspective

Ce n'est donc pas le moment, à l'aube d'une campagne référendaire sur la libre circulation, de compromettre le soutien de la gauche en la matière. Tout en insistant sur la priorité qu'elle accorde à «une protection efficace des travailleurs et, partant, de mesures d'accompagnement visant à lutter contre le dumping salarial et le dumping social», la Suisse prend néanmoins la question au sérieux et va entamer des discussions avec les pays voisins, a déclaré Edouard Gnesa à l'ATS à l'issue de la rencontre. Elle pourrait notamment harmoniser des pratiques qui divergent selon les cantons et mettre en place un système d'annonce d'urgence en cas de maladie d'un travailleur annoncé.

Dans l'autre sens, la délégation helvétique a mis sur la table les reproches que formulent les prestataires de services suisses dans les Etats voisins. Ceux-ci se plaignent de tracasseries administratives pour s'affilier à la caisse des congés payés en Allemagne ou payer des cotisations au même organisme en Italie. Les entreprises de construction rencontrent également des difficultés à souscrire en France une assurance de garantie décennale.

La délégation suisse a également communiqué à ses interlocuteurs la décision du Conseil fédéral de reprendre la nouvelle directive UE dans le domaine de la reconnaissance des diplômes. Des travaux sont encore nécessaires à ce sujet d'un côté comme de l'autre. Les Suisses ont à ce sujet fait part de leurs doléances relatives à des difficultés rencontrées dans certains Etats membres par des citoyens helvétiques.

Le chef de la mission suisse à Bruxelles, Jacques de Watteville, a par ailleurs signé mercredi la déclaration d'intention fixant à 257 millions de francs la contribution à l'élargissement pour la Bulgarie et la Roumanie.

<http://www.letemps.ch/template/suisse.asp?page=5&contenuPage=&article=234935&quickbar=>

Il faut stopper les fossoyeurs de la démocratie directe !

Les partis gouvernementaux, soit le PS, le PDC et le PRD, ont décidé de fusionner la poursuite de la libre circulation des personnes avec l'UE et son extension à la Roumanie et à la Bulgarie en un seul projet, procédé trompeur et antidémocratique s'il en est. La garantie constitutionnelle de l'expression sûre et fidèle de la volonté populaire est ainsi violée et une éventuelle votation populaire ne serait qu'une pantalonnade. La direction de l'UDC Suisse recommande donc aux organes compétents de renoncer à ce qui ne serait qu'un faux-semblant de référendum.

En liant les deux projets de libre circulation des personnes, à savoir la poursuite de la libre circulation avec les 25 anciens membres de l'UE, d'une part, et l'extension de cet accord à la Roumanie et à la Bulgarie, d'autre part, la majorité du Parlement a privé les citoyennes et les citoyens du droit d'exprimer librement et fidèlement leur volonté concernant les deux objets. Une votation qui consiste à ne donner qu'une réponse à deux projets distincts est dépourvue de tout sens; ce n'est qu'une pantalonnade indigne de notre démocratie. Ainsi, un référendum lancé contre ce "paquet" trompeur et antidémocratique ne serait qu'un faux-semblant de référendum.

Le partis gouvernementaux PS, PDC et PRD capitulent par ce procédé devant les pressions indécentes de l'UE qui, en menaçant de faire agir la "clause de la guillotine", a influencé directement les délibérations et les décisions du Parlement suisse. En mettant sous tutelle les citoyennes et les citoyens suisses, les partisans de l'adhésion de la Suisse à l'UE se font une fois de plus les complices de ces procédés sournois qui révèlent les énormes déficits démocratiques de l'UE. Les partis gouvernementaux se font les fossoyeurs de la démocratie directe.

La direction de l'UDC Suisse recommande donc aux organes compétents du parti de renoncer à ce faux-semblant de référendum et de ne pas prêter main à ce qui est une escroquerie de la démocratie directe. Les comités directeur et central en décideront le 4 juillet, puis l'assemblée des délégués tranchera définitivement le 5 juillet.

L'assemblée des délégués est également invitée à donner le mandat au parti de préparer des propositions pour empêcher à l'avenir des agissements antidémocratiques de ce genre et pour renforcer la démocratie directe, les droits populaires et l'indépendance du pays. La direction du parti propose à cet effet de soutenir activement l'initiative populaire "pour le renforcement des droits populaires dans la politique étrangère (accords internationaux: la parole au peuple!)" afin que le peuple ait à l'avenir les moyen de lutter contre ces agissements antidémocratiques.

Pour stopper l'influence croissante de l'UE sur notre pays et mettre fin aux manipulations antidémocratiques inspirées par Bruxelles, l'UDC continue de s'opposer avec véhémence à l'adhésion de la Suisse à l'UE et exige du Conseil fédéral qu'il retire enfin sa demande d'adhésion déposée à Bruxelles.

Berne, 27 juin 2008

http://www.udc.ch/index.html?page_id=3804

Libre circulation : Blocher écouté

27 juin 2008

L'UDC suisse recommande à ses délégués de ne pas soutenir le référendum sur la prolongation et l'extension de la libre circulation des personnes. Elle se range ainsi à l'avis de son leader historique Christoph Blocher.

La décision du Parlement suisse de lier en un seul décret la reconduction de l'accord sur la libre circulation des personnes avec l'Union européenne (UE) et son extension à la Roumanie et à la Bulgarie n'est qu'une «pantalonnade indigne de notre démocratie», a déclaré vendredi la direction de l'Union démocratique du centre (UDC, droite nationaliste) dans un communiqué.

Bien que farouchement opposée au volet de l'extension de la libre circulation, elle recommande donc à ses délégués, qui se réuniront en assemblée le 5 juillet prochain, de ne pas prendre part au référendum.

L'ancien ministre Christoph Blocher avait défendu une position analogue la semaine dernière, exprimant ses craintes qu'un refus de la libre circulation des personnes en votation populaire puisse mettre en danger l'ensemble des accords bilatéraux avec l'UE, en vertu de la «clause guillotine».

La Lega tessinoise, soutenue par les Démocrates suisses (droite xénophobe), et l'Association pour une Suisse indépendante et neutre (ASIN) ont pour leur part déjà annoncé vouloir se lancer dans la bataille du référendum.

http://www.swissinfo.ch/fre/24_heures_en_suisse/Libre_circulation_Blocher_ecoute.html?siteSect=104&sid=9270412&cKey=1214569962000&ty=nd

« Personne n'envoie sa meilleure vache chez le boucher »

Micheline Calmy-Rey signe un plaidoyer pour l'extension de la libre circulation des personnes. (pixsil/Béatrice Devènes)

29 juin 2008

La libre circulation des personnes pratiquée entre la Suisse et l'UE doit-elle être étendue à la Bulgarie et à la Roumanie? A cette question cruciale pour la politique européenne de la Suisse, la ministre des affaires étrangères Micheline Calmy-Rey, invitée de la rédaction, répond par l'affirmative.

La libre circulation des personnes a déjà passé deux fois le difficile test de la votation populaire et, par deux fois, le peuple l'a approuvée. En tant que citoyenne suisse, j'en suis très fière.

La démocratie directe a ici fait preuve d'esprit pionnier à l'échelle européenne. Aujourd'hui, la discussion sur la politique européenne est à nouveau ouverte et je la mène en toute conscience avec les citoyennes et citoyens suisses.

Il en va de décisions importantes, celle de prolonger l'accord existant au-delà de 2009 et celle de l'étendre à la Bulgarie et à la Roumanie. Nous prenons au sérieux les doutes des personnes critiques. Mais j'avoue que leurs arguments éveillent souvent en moi un sentiment de déjà-vu.

D'éventuelles conséquences comme le chômage, le dumping salarial ou le tourisme social? Nous ne devons plus nous poser la question. La libre circulation des personnes est entrée en vigueur il y a près de six ans. Nous ne nous lançons dans aucune nouvelle expérience.

Les craintes émises à l'époque ne se sont pas réalisées. Le chômage a nettement reculé, grâce à la bonne conjoncture. Les mesures d'accompagnement adoptées contre le dumping salarial ont fait leurs preuves et sont l'objet d'une amélioration constante. Quant aux assurances sociales, les citoyens de l'UE nous aident même à les financer.

Pas d'immigration massive

Mais le plus grand argument «déjà-vu» dans ce nouveau vieux débat, c'est la peur d'une immigration de masse. En 2000, nous avons eu peur des Portugais, en 2005 des Polonais et aujourd'hui des Roumains. Or on ne peut pas, à l'heure actuelle, parler d'une arrivée massive de Polonais et il n'en ira pas autrement avec les Roumains.

Quant à la question des Roms criminels ou mendiant dans les rues, elle n'a rien à voir avec la libre circulation. En tant que citoyens roumains ou bulgares, les Roms peuvent venir en Suisse sans visa durant trois mois depuis 2004. Si des actes répréhensibles sont commis, nous agissons avec la fermeté voulue contre leurs auteurs.

Nous avons pour ce faire des instruments de droit international comme la coopération policière et les accords de réadmission avec ces deux Etats.

Manque de personnel qualifié

Nous suivons attentivement l'évolution de la situation. Mais il est important de ne pas perdre de vue l'intérêt fondamental de la Suisse: le personnel qualifié est devenu une denrée rare, partout.

La libre circulation des personnes facilite le recrutement dans l'UE des forces de travail nécessaires ici. Par rapport à la concurrence étrangère, la position de nos entreprises s'en trouve améliorée. Aujourd'hui, environ un million d'emplois en Suisse ne seraient pas

occupés si des étrangères et des étrangers ne les avaient pas brigués. Deux entreprises sur cinq ont toujours autant de peine à trouver du personnel qualifié.

Moteur de croissance

La libre circulation des personnes s'est révélée un puissant moteur de croissance. Notre solide développement économique aide aussi à créer des places de travail. Quelque 150'000 emplois ont vu le jour ces deux dernières années. L'Europe souffre bien plus d'un déficit que d'un excès d'immigration.

Je ne prétendrai pas que l'ouverture des marchés du travail ne peut pas avoir aussi, dans certains cas, des conséquences négatives. Je ne dis pas non plus que le dumping salarial et social est complètement exclu. Et je suis bien d'accord avec ceux qui disent qu'un seul cas de dumping est un cas de trop! Nous travaillons à trouver des solutions.

Mais la libre circulation des personnes a, au bout du compte, fait ses preuves. Elle est un pilier de la compétitivité économique suisse. Remettre cet accord en question, c'est mettre en péril notre bien-être et nos places de travail.

La solution aux problèmes qui pourraient survenir ne peut donc résider dans le rejet ou même seulement dans la mise en danger de la libre circulation des personnes. Personne n'enverrait sa meilleure vache laitière chez le boucher si elle avait un rhume.

La Suisse a voulu la voie bilatérale

De notre décision concernant la libre circulation dépendra aussi l'avenir de la voie bilatérale. La clause dite «guillotine» lie juridiquement entre eux tous les accords des Bilatérales I. Si la libre circulation est résiliée, les autres accords deviennent automatiquement caducs. Or c'est la Suisse qui a voulu et choisi la voie bilatérale, pas l'Union européenne.

La voie bilatérale est devenu le label de qualité d'une politique d'intérêts typiquement suisse en Europe. En une décennie, nous avons construit une telle quantité d'accords que nous pouvons aujourd'hui collaborer étroitement avec nos plus importants partenaires européens. Un franc sur trois gagné en Suisse l'est désormais grâce à nos relations européennes.

L'avenir du choix bilatéral est entre nos mains. Je veux dire par là que nous devons assurer le fondement des accords qui existent et qui ont montré toute leur pertinence. Logiquement, il faut donc commencer par prolonger la libre circulation.

Défendre les acquis

Nous n'avons pas à être d'accord sur toutes les futures étapes de politique européenne. Mais nous devons absolument être d'accord sur le fait que nous ne voulons pas revenir sur nos acquis. Ceux qui remettent en question ce fondement bilatéral au nom d'intérêts particuliers font du tort à notre pays.

A l'avenir également, défendre nos intérêts en Europe ne sera pas une sinécure. Il est donc d'autant plus important que nous démontrions notre unité sur cette question fondamentale, afin de ne pas reculer en trébuchant. La Suisse, pays sûr de lui et partenaire fort, doit au contraire pouvoir aller de l'avant.

Cet article de Madame la Conseillère fédérale Micheline Calmy-Rey a paru le 1er juin dans le journal alémanique «Sonntag».

http://www.swissinfo.ch/fre/infos/suisse_europe/Personne_n_envoie_sa_meilleure_vache_chez_le_boucher.html?siteSect=125&sid=9255861&cKey=1214740169000&ty=st

La Présidence française doit agir sur l'Europe sociale

30/06/08

La Présidence française débute ce 1er juillet et la Confédération européenne des syndicats (CES) se réjouit de collaborer avec la Présidence même si l'Europe sociale ne figure pas parmi ses quatre priorités (énergie et changement climatique, immigration, sécurité et défense, politique agricole).

La dimension sociale dépendra largement des propositions législatives concrètes du nouvel agenda social qui seront annoncées mercredi et qui se doivent d'être progressistes, à la différence du malheureux accord politique conclu sur le temps de travail. La CES attend de la Présidence française qu'elle réponde au malaise général qui s'est emparé des citoyens et des travailleurs européens ; à cette fin, l'adoption d'un protocole pour le progrès social – joint aux traités lors de leur prochaine révision – constituerait un grand pas en avant.

La CES se réjouirait également d'une initiative visant à réviser la directive sur le détachement des travailleurs, une action rendue nécessaire par le caractère nuisible des décisions récentes de la Cour européenne de justice. La Présidence française doit montrer que l'Europe n'est pas qu'affaire de concurrence déloyale et de promotion des bas salaires comme avantage concurrentiel, et que l'Europe sociale est en vie, progressiste et améliore les standards.

Le Secrétaire général de la CES, John Monks, a commenté : *“La Présidence française doit agir pour l'Europe sociale afin que ce concept conserve son sens et son poids”*.

« Il n'y a pas de dumping salarial »

3/07/2008

(LIMPARTIAL.ch/LEXPRESS.ch 14h50) Les présomptions de sous-enchère salariale dans la branche horlogère ne sont pas fondées. Cette observation figure en conclusion d'une étude présentée aujourd'hui à Neuchâtel à propos de la surveillance de l'Accord sur la libre circulation des personnes (ALCP).

Durant les deux premières années du régime ALCP, entre 2004 et 2006, le salaire médian dans la branche horlogère neuchâteloise a progressé de 8%, a indiqué Raymond Spira, président de la commission tripartite cantonale, lors d'une conférence de presse. La commission tripartite est chargée de la surveillance de l'ALCP.

Durant la même période, selon Raymond Spira, le salaire médian dans le canton de Neuchâtel a augmenté de 3%, soit une progression nettement inférieure à celle de la branche horlogère. L'élargissement du bassin de l'emploi consécutif à l'ALCP n'a donc pas entraîné de sous-enchère au niveau des salaires.

Le salaire médian dans l'horlogerie, qui se montait à 5400 francs en 2006, a rejoint le niveau du salaire médian global dans le secteur privé neuchâtelois. Par salaire médian, il faut entendre le niveau de rétribution en-dessus duquel se situent 50% des employés et en-dessous duquel figurent 50% des salariés.

L'étude présentée par la commission tripartite neuchâteloise est certainement représentative de la situation de la branche horlogère dans l'ensemble de l'Arc jurassien. Le canton de Neuchâtel abrite en effet un peu plus de la moitié des 50 000 emplois recensés en Suisse dans ce secteur.

Entre 2004 et 2006, les salaires médians des travailleurs indigènes et des travailleurs frontaliers ont augmenté dans les mêmes proportions, a ajouté Raymond Spira. Chez les frontaliers, le constat d'égalité salariale est valable en particulier pour les employés expérimentés âgés de 50 ans et plus.

Les frontaliers occupant des postes de cadres ont aussi vu leur salaire augmenter entre 2004 et 2006, mais celui-ci reste inférieur de 14% en moyenne à celui des travailleurs indigènes. Le constat vaut aussi pour les frontaliers à bas niveau de formation, dont le salaire médian est de 4% inférieur à celui des indigènes.

Par ailleurs, selon l'étude de la commission tripartite, le salaire médian des femmes dans la branche horlogère est de 24% inférieur à celui des hommes, quel que soit le lieu de résidence de l'employée. L'écart homme/femme est ainsi supérieur à la moyenne du secteur privé neuchâtelois, qui se situe à 21%.

L'étude montre aussi que la pression sur les salaires est plus forte chez les personnes employées dans des entreprises non liées à la CCT pour l'horlogerie. Entre 2004 et 2006, la progression des salaires a été plus faible pour cette catégorie de travailleurs, qui représente 10% du total des employés de la branche.

Selon Raymond Spira, le salaire des frontaliers pourrait même avoir baissé dans les entreprises non conventionnées. Entre 2004 et 2006, l'Office cantonal de surveillance du marché de l'emploi (Osur) a relevé dix-huit cas dans cinq entreprises où les salaires étaient inférieurs aux minima exigés dans la CCT. /ats

Pas de dumping salarial dans l'horlogerie

3 juillet 2008

L'accord sur la libre circulation des personnes n'a pas entraîné de stagnation des salaires, et encore moins de sous-enchère salariale dans le secteur de l'horlogerie, dans le canton de Neuchâtel.

La commission tripartite chargée de l'observation du marché du travail a présenté ce matin les résultats de son étude sur l'évolution des salaires.

En 2006, le salaire médian de la branche horlogère neuchâteloise s'élevait à 5'432 francs brut par mois, en hausse de 8% par rapport à 2004. L'augmentation est de 3% dans les autres branches.

La commission s'est aussi penchée sur les différences salariales entre les travailleurs indigènes et les frontaliers. Dans les postes hautement qualifiés, les indigènes gagnent 14% de plus que les frontaliers et 4% de plus dans les emplois moins qualifiés. Entre les deux catégories, la différence est minime.

L'étude montre aussi que la progression des salaires a été plus faible dans les entreprises non-liées à la convention horlogère.

Enfin, le salaire des femmes est inférieur de 24% à celui des hommes, contre 21% dans le reste de l'économie privée neuchâteloise. /sm

Unis contre la logique de dumping

4 juillet 2008

Par Thomas Taipale, journaliste.

Le Luxembourg, place financière de premier ordre souvent qualifiée de paradis fiscal, n'est pas aujourd'hui franchement à la traîne côté social. Le Grand-Duché serait même trop protecteur, selon la Cour de justice des communautés européennes (CJCE). Se fondant sur la directive détachement de 1997, elle a décidé que le petit pays accordait trop d'avantages aux salariés détachés, ces employés envoyés à l'étranger par leur entreprise.

Cet arrêt n'est autre qu'une nouvelle amputation du droit social par Bruxelles, dénonce l'OGBL, la principale centrale syndicale du pays. Alors que débute la présidence française de l'UE, le syndicat veut frapper du poing sur la table. Rendez-vous est donc pris, avec les autres organisations allemandes, françaises et belges pour manifester « pour une Europe sociale », samedi après-midi à Luxembourg-Ville.

Le jugement de la CJCE inquiète à plus d'un titre les travailleurs des quatre pays. D'abord, il remet en cause « l'application territoriale du droit du travail », souligne Serge Urbany, responsable du département juridique de l'OGBL. Une logique particulièrement inquiétante, favorisant le dumping social dans cette région frontalière aux marchés du travail très imbriqués.

« Je suis particulièrement inquiet pour les secteurs qui ne sont pas régis par une convention collective au Grand-Duché, comme l'informatique », explique Jean-Claude Reding, président de l'OGBL. Pour ces activités, la seule obligation de rémunération réside maintenant dans le salaire minimum.

Alarmant aussi, la énième remise en cause de ce qu'on appelle ici « l'index », c'est-à-dire l'adaptation automatique des salaires à l'inflation. Cette particularité luxembourgeoise ne pourra plus s'appliquer qu'aux employés détachés rémunérés au salaire minimum. « Donc, si les travailleurs détachés devaient toucher des salaires supérieurs, cette partie ne serait pas indexée », explique Serge Urbany.

Les différences de traitement iront donc croissantes entre salariés locaux et détachés. D'autant plus que la durée du détachement n'est pas limitée par la directive de 1997.

Le comité central propose de renoncer au référendum

Le "paquet" approuvé par le Parlement concernant la libre circulation des personnes empêche l'expression sûre et fidèle de la volonté populaire. Du coup, une votation ne serait qu'une farce. Le Comité central de l'UDC Suisse a donc décidé aujourd'hui par 37 voix contre 20 (et avec 2 abstentions) de reprendre à son compte la proposition de la direction du Parti et de recommander à l'assemblée des délégués de renoncer à ce qui ne serait qu'un faux-semblant de référendum.

La décision de la majorité du Parlement de lier deux projets distincts, à savoir la poursuite de la libre circulation des personnes avec les anciens Etats membres de l'UE, d'une part, l'extension de la libre circulation à la Roumanie et à la Bulgarie, d'autre part, est antidémocratique et viole de surcroît le droit constitutionnellement garanti de l'expression sûre et fidèle de la volonté populaire. Il est inacceptable que les partis gouvernementaux, le PS, le PDC et le PRD, ignorent volontairement ce droit central pour notre démocratie. Le centre-gauche politique de la Suisse devient le fossoyeur de la démocratie directe!

Appelé à voter sur ce "paquet", le peuple ne pourrait donner qu'une seule réponse à deux questions distinctes. Donc, le peuple serait appelé aux urnes, mais il ne pourrait pas exprimer clairement sa volonté. C'est proprement inadmissible. Le procédé de la majorité du Parlement rend une votation populaire inutile. Pareille farce serait indigne de la démocratie suisse.

Le Comité central a donc décidé aujourd'hui de suivre la proposition de la direction du parti et de recommander à l'assemblée des délégués d'adopter les quatre points suivants:

1. L'UDC Suisse renonce à lancer un faux-semblant de référendum contre le "paquet" de la libre circulation des personnes, projet trompeur et antidémocratique.
2. L'assemblée des délégués charge les organes du parti de préparer des propositions permettant d'empêcher à l'avenir des agissements aussi antidémocratiques et de renforcer la démocratie directe, les droits populaires et l'indépendance du pays.
3. L'UDC combat l'adhésion à l'UE, qui détruit la démocratie suisse, et invite le Conseil fédéral à retirer enfin la demande d'adhésion de la Suisse à l'UE.
4. L'UDC soutient activement l'initiative populaire "pour le renforcement des droits populaires dans la politique étrangère (accords internationaux: la parole au peuple!)" de l'Action pour une Suisse indépendante et neutre afin que le peuple ait à l'avenir les moyens de lutter contre des agissements antidémocratiques.

Berne, 4 juillet 2008

Les délégués UDC disent non au référendum

L'UDC renonce au référendum contre la reconduction de l'accord sur la libre circulation des personnes avec l'UE et son extension à la Roumanie et à la Bulgarie. Les délégués ont pris cette décision par 326 voix contre 166.

La discussion a été nourrie. Une quarantaine d'orateurs se sont succédés à la tribune. Une majorité d'entre eux a plaidé en faveur d'un référendum, estimant que l'UDC doit défendre ses opinions sans baisser pavillon devant ses adversaires.

Les intervenants ont tous fustigé la décision du parlement fédéral de réunir sous une seule question les deux volets de l'objet: la poursuite de la libre circulation et son extension à la Bulgarie et à la Roumanie.

La discussion a été nourrie mais au final, les délégués ont suivi leur leader charismatique Christoph Blocher. Il y a deux semaines, l'ancien conseiller fédéral avait opéré un changement de cap complet en se déclarant tout d'un coup opposé à un référendum, entraînant dans son sillage la direction du parti et le comité directeur.

Afficher ses opinions

Le conseiller national Peter Föhn (UDC/SZ) a enjoint son parti à lancer un référendum. L'UDC ne doit pas laisser l'impression d'être sans opinion, selon lui. Le parti avait aussi annoncé le référendum dans le cas où les deux objets étaient liés, a-t-il rappelé. Peter Föhn a estimé que l'UDC devait se tenir à cette promesse. Ne pas lancer de référendum reviendrait à donner raison «aux médias et aux autres partis».

Opposé à un référendum, Christoph Blocher a estimé que le lancer ou le soutenir équivaudrait à s'engager «sur une pente savonneuse». Lancer un référendum, c'est se rendre complice d'un acte contre la démocratie, a déclaré l'ancien conseiller fédéral. L'UDC doit faire campagne contre les fossoyeurs de la démocratie, selon le Zurichois. Il faut parler de cette question jusqu'aux prochaines élections pour en sortir vainqueur. Le parti doit lutter dans ce sens, mais pas avec des référendums fantômes, a dit Christoph Blocher.

Mot d'ordre à décider

Le refus de lancer un référendum n'équivaut pas à une prise de position de l'UDC. Son vice-président romand Yvan Perrin a précisé qu'un mot d'ordre sur cet objet doit être décidé lors d'une future assemblée. Personnellement il s'est dit favorable à un boycott d'un scrutin qu'il a qualifié de «farce».

Les quelque 480 délégués présents ont dans la foulée accepté de charger le comité du parti de préparer des propositions pour empêcher des «agissements anti-démocratiques» à l'avenir. L'UDC entend renforcer la démocratie, les droits populaire et l'indépendance de la Suisse.

5 juillet

http://info.rsr.ch/fr/suisse/Les_delegues_UDC_disent_non_au_referendum.html?siteSect=200101&sid=9299455&cKey=1215281818000

L'UDC renonce à un faux-semblant de référendum

L'UDC refuse de cautionner les combines sournoises et antidémocratiques de la majorité du Parlement fédéral. Les deux projets de libre circulation des personnes étant liés en un seul "paquet", une votation populaire ne serait qu'une farce. L'assemblée des délégués de l'UDC Suisse a donc choisi aujourd'hui, sur proposition de la direction du parti et du Comité central, de renoncer à un faux-semblant de référendum. La décision a été prise par 326 voix contre 166 et une abstention.

En décidant de lier deux projets distincts, à savoir la poursuite de la libre circulation des personnes avec les anciens Etats membres de l'UE, d'une part, l'extension de la libre circulation à la Roumanie et à la Bulgarie, d'autre part, les partis gouvernementaux PS, PDC et PRD ont neutralisé la démocratie directe et violé le droit constitutionnellement garanti de l'expression sûre et fidèle de la volonté populaire. Les fossoyeurs de la démocratie directe issus des milieux du centre-gauche se moquent du système politique suisse.

Un référendum contre ce "paquet" n'aurait aucun sens, car le peuple appelé aux urnes ne pourrait donner qu'une seule réponse à deux questions distinctes. L'UDC est totalement opposée à ces méthodes pseudo-démocratiques qui consistent à faire voter le peuple, mais sans lui permettre d'exprimer librement son opinion. Un référendum ne serait donc qu'un faux-semblant, puisque la question posée au peuple est une fausse question. Pareille farce est indigne de la démocratie suisse.

L'assemblée des délégués a donc décidé aujourd'hui de suivre la proposition de la direction du parti et du Comité central en adoptant les quatre points suivants:

1. L'UDC Suisse rejette fermement le "paquet" de la libre circulation des personnes, projet trompeur et antidémocratique, mais refuse de lancer un faux-semblant de référendum.
2. L'assemblée des délégués charge les organes du parti de préparer des propositions permettant d'empêcher à l'avenir des agissements aussi antidémocratiques et de renforcer la démocratie directe, les droits populaires et l'indépendance du pays.
3. L'UDC combat l'adhésion à l'UE, qui détruit la démocratie suisse, et invite le Conseil fédéral à retirer enfin la demande d'adhésion de la Suisse à l'UE.
4. L'UDC soutient activement l'initiative populaire "pour le renforcement des droits populaires dans la politique étrangère (accords internationaux: la parole au peuple!)" de l'Action pour une Suisse indépendante et neutre afin que le peuple ait à l'avenir les moyens de lutter contre des agissements antidémocratiques.

Brigue, 5 juillet 2008

Référendum sur la Libre circulation des personnes

07/07/08

La date du référendum sur la poursuite de l'Accord de libre circulation des personnes et sur l'extension à la Bulgarie et la Roumanie est tombée. Il aura lieu le 8 février 2009, si référendum il y a !!!

En effet, ce week-end, l'UDC suisse a finalement renoncé au référendum, par 326 voix contre 166.

L'UDC ne se lancera donc pas dans la bataille contre les Accords bilatéraux. Les enjeux économiques d'un non aux Accords ont sûrement pesé très lourds dans la balance.

Si l'UDC renonce au référendum, d'autres petits partis ont déjà annoncé leur intention de se lancer dans la récolte de signatures : le parti des jeunes UDC, la Lega (parti populiste tessinois), les Young4fun et les Démocrates suisses. Reste à savoir si la puissante ASIN (Association pour une suisse neutre et indépendante) prendra la même direction que l'UDC ou optera pour le référendum.

Le délai référendaire étant fixé au 2 octobre 2008, c'est à cette date que nous saurons si un référendum est organisé ou pas. En effet, les partis ont jusqu'à cette date pour récolter les 50 000 signatures nécessaires au lancement d'un référendum.